

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31

Compte postal : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 1 franc

50c

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES... 3 fr. »
RECLAMES... 4 fr. »

50c

Savent-ils ce qu'ils font ?

Il y a des choses dont on voudrait ne pas parler tant elles sont cruelles. Non pas qu'on les supprime en les taisant ou qu'on atténue par le silence leur douloureux retentissement dans nos coeurs!

Aussi bien n'est-ce pas de se plaindre qu'il s'agit! Sans doute nos lecteurs ont vu ces jours derniers paraître en première page de tous nos journaux un bref communiqué ainsi rédigé :

« Paris, 16 septembre. — Un avis du général von Stuelpnagel, chef de l'administration militaire allemande dans les territoires occupés, annonce que dix otages ont été fusillés à la suite de des agressions commises à Paris les 6, 10 et 11 septembre contre des membres de l'armée allemande. »

Quelques jours plus tôt une information de même nature apprenait au public français que trois otages avaient été fusillés à la suite d'agressions semblables.

En parlant de ces choses il faut retenir le frémissement qui du cœur se communique à la plume! Mais n'est-il pas vrai que voilà de magnifiques exploits accomplis par les auteurs de ces agressions ?

Si encore ils en affrontaient les conséquences, s'ils restaient sur place pour offrir leur vie en paiement de leur geste! Mais non! Ils méditent au contraire leur coup de manière à pouvoir échapper et, aussitôt fait, ils courent mettre leur précieuse personne à l'abri. Tandis que les otages qui, eux, ne sauraient s'enfuir, sont conduits à la mort!

On imagine mal comment les responsables de ces exécutions peuvent ensuite se retrouver seuls en face d'eux-mêmes, comment l'abominable pensée de ce qu'ils ont fait ne les harcèle pas jusqu'à leur rendre l'existence impossible, comment ils n'éprouvent pas le dégoût de leur être et comment ils peuvent se supporter dans leur peau!

Nous les supposons Français et qu'ils s'exécutent à l'agression en se donnant pour excuse qu'ils vont « venger leur pays ». Ils savent bien pourtant que s'il y a de grandes chances pour qu'ils manquent le soldat ou l'officier allemand, ils ne manqueront certainement pas les Français! Ceux-là, ces malheureux otages, seront infailliblement tués. La fusillade les attend et cette fusillade qui abat des Français c'est comme si les agresseurs des allemands avaient eux-mêmes commandé! C'est de leurs mains que ces dix Français sont morts!

Comme il n'est pas possible que ces conséquences n'apparaissent pas immédiatement à la pensée de quiconque prémédite un de ces actes, il ne paraît pas possible aussi qu'ils soient commis par des compatriotes. Ils doivent avoir pour auteurs des agents de l'étranger entretenus sur notre territoire par l'or soviétique ou par la guinée britannique. Il n'y a que des agents étrangers qui puissent ainsi s'acharner à tuer des Français.

Et ce qu'il y a de plus abominable, par exemple, c'est que, si les auteurs de ces attentats terroristes sont à Paris, leurs inspirateurs sont à Londres ou à Moscou. Cela, on n'a pas besoin de documents pour le savoir, il suffit d'entendre les radios gaullistes et soviétiques, d'écouter leurs bravos et leur jubilation. Chaque jour et plusieurs fois par jour leurs ondes empoisonnées débèrrent leurs excitations au meurtre et glorifient comme des héros ceux qui les accomplissent! « Bravo! crie-t-on de Londres! » « Bravo », hurle-t-on de Moscou! « Tous y passeront! » dit le gaulliste! « Allez-y, reprend le moscovite, ils y passeront tous! » Et ils vantent le courage, la vertu, l'héroïsme, le patriotisme de ces exécuteurs.

Mais ils ne parlent pas des otages français qui payent pour eux et qui meurent à leur place!

Non, je vous dis qu'il n'est pas possible que ces abominations soient conçues et exécutées par de vrais Français!

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

LES GAULLISTES CHERCHENT à enlever la Syrie à la France pour la livrer à l'Angleterre

L'ex-général Catroux, dans une lettre ouverte, a demandé au chef L'assagette, ancien chef de Syrie, de prendre en mains les destinées de la Syrie avec le titre, les prérogatives et les obligations attachées aux fonctions de président de la République syrienne et, comme tel, de constituer un gouvernement dans le plus bref délai possible...

«...Projet particulièrement cynique quand on sait les rapports entre le général et les autorités anglaises, lesquelles entretiennent officiellement le général Catroux et ses troupes et sont donc avec lui, en rapport de maître à serviteur. En réalité, l'Angleterre profite de l'occasion pour saisir la Syrie dans un premier temps. Elle exige que les chefs de la dissidence renoncent au mandat. Dans un second temps, elle s'arrangera de façon à ce que le nouveau gouvernement syrien traite avec elle-même. Elle espère, de la sorte, se substituer à la France en Syrie, ce qui pour elle représente l'aboutissement des deux pipes-lines de Mossoul et une excellente position stratégique en Méditerranée orientale. »

«...Ainsi donc, quand ils nous prennent des territoires, les Anglais ont deux soucis : 1. Les garder pour eux ; 2. Y rétablir les aspects les plus odieux de l'ancien régime, ceux précisément contre lesquels, par la révolution nationale, le gouvernement du Maréchal lutte si énergiquement.

Le rôle de la commission d'information du Conseil national

La quatrième commission du Conseil national ayant terminé vendredi ses travaux, l'un de ses membres les plus éminents, M. Georges Claude, a bien voulu résumer l'impression qu'il emporte personnellement de cette session :

« La commission a été choisie d'abord pour permettre à ses membres de recueillir et d'apporter au Maréchal, chef de l'Etat, un hommage fidèle des choses de ce pays. Prises dans le tragique et l'héroïque d'une situation sans précédent, certaines des mesures de son gouvernement ont pu être, peuvent être encore parfois peu opportunes ou peu heureuses. Le Maréchal veut être instruit des résultats de chacune d'elles, de leurs répercussions, savoir exactement à leur sujet la satisfaction ou la réserve du pays.

« Seulement soucieux de servir la Patrie, ne se croyant pas infaillible, plaçant son devoir très loin devant son amour-propre, il admet en effet que certaines de ces mesures sont des essais que l'expérience peut rectifier, le danger de rester dans l'erreur dépassant à ses yeux l'ennui de se déjuger.

« Mais il ne suffisait pas que, par leur rôle ou par leur situation, les membres de la commission pussent se faire des choses une idée exacte, s'ils n'en pouvaient transmettre fidèlement le tableau. Il faut que ces ombres même puissent être signalées en toute indépendance et en toute vigueur. De cette indépendance on la assurés : ils en usent au mieux pour le bien du pays. »

Arrivée de 13.000 prisonniers

On apprend qu'environ 13.000 prisonniers réformés et rapatriés d'Allemagne arriveront en France par le centre de rapatriement de Compiègne entre le 18 septembre et le 10 octobre, à raison d'un train tous les deux jours.

Lénine sera traitée comme une forteresse

Faisant état de certaines informations d'origine britannique et soviétique, selon lesquelles Lénine grad serait défendu jusqu'au dernier de ses habitants et que toute la population prendrait part à cette défense, la radio allemande observe que la Wehrmacht est donc fondée à considérer la ville comme une forteresse et à procéder, pour la réduire, aux destructions nécessaires.

EN PEU DE MOTS...

— Un avion type « Liberator » a franchi la distance de Terre-Neuve en Irlande en 7 heures 30.

— Le chef d'état-major roumain, le général Ionistzier a eu à sa descente d'avion, la tête coupée par l'hélice de l'avion.

— Les milieux compétents de Washington annoncent que le budget américain atteindra la somme imposante de 32 milliards de dollars.

— On annonce que M. Marcel Cachin, sénateur communiste, ancien directeur de « l'Humanité » a été arrêté, il y a une dizaine de jours dans les Côtes-du-Nord.

— La Cour spéciale a jugé deux communistes qui ont été respectivement condamnés à 5 mois et 18 mois de prison.

Echos de Chez nous...

RETOUR AUX CHAMPS

Après le repos lénifiant au bord du Vers, j'ai regagné avec une joie toujours renouvelée mon village tranquille en son cadre charmant de fin d'été. C'est toujours le même chaleurux accueil qui m'y attend et me grise d'une joie profonde. Qu'il est simple, pourtant, ce décor de plateau où nulle rivière n'apporte sa fraîcheur, mais qu'ils sont francs et sympathiques, ces visages amis qui me sourient et ne trahissent aucune arrière-pensée. Et, pourquoi ne pas le dire? qu'ils sont agréables à déguster, ces petits verres de vieux « ratafia » couleur de cuivre en fusion, sang de raisin filtré longuement et doux à souhait...

Le blé était encore en gerbes dans les hangars, le dépiquage étant retardé, mais bientôt, ce sera la triépidante journée du « battage », où, dans le roulement de la machine et les tourbillons de poussière, les torses rousillants de vingt-cinq hommes se tendront dans un effort pénible pour que l'épi livre son grain doré, coulant en précieuse manne.

J'ai en le plaisir, enfin, de m'asseoir dans nos vignes, sur la terre que les pluies abondantes ont recouverte d'herbes fraîches et vivaces, et j'ai happé de mes lèvres, à

même la souche, le chasselas ambré dont la maturité annonce les vendanges prochaines. Quelle sensation délicate de marcher le matin dans l'herbe couverte de rosée, dont les innombrables perles, semblables à une rosée d'argent, se dissolvent en gouttes claires en chatoyant de mille feux, à mesure que le soleil monte dans le ciel.

Œuvre utile, j'ai ramassé les pommes de terre, fruit précieux qu'un Destin contraire fit rares et petites cette année. J'ai retrouvé avec bonheur le contact de cette terre de mes ancêtres paysans, je l'ai retrouvée de mes mains pour découvrir les tubercules cachés, dérobés à la charrie. Je l'ai fait couler entre mes doigts, brune et odorante, cette terre vivante! Une amie d'enfance me disait : « Tu ne reviendrais quand même pas travailler la terre comme la sœur? » Il est vrai que j'aime mon métier actuel, et il y a agréable des Cités, mais l'est aussi vrai que je quitte toujours à regret mon village. Et toi, Terre Sacrée qui nous donnes le pain quotidien, je t'aime d'un amour presque charnel, et en tout cas infini, d'un amour qui ne s'anéantit pas, telles les vraies passions humaines.

CHEZ LES COMPAGNONS

Jeu de matin, vers dix heures, une simple et intéressante cérémonie s'est déroulée chez les Compagnons de France.

Ils recevaient la visite du chef, M. de Tournemire, récemment désigné par le Maréchal Pétain pour prendre la direction générale du Mouvement Compagnon.

Celui-ci procéda à une tournée d'inspection dans laquelle il se rend compte sur place du travail accompli, de l'œuvre réalisée, de ce que l'organisation peut comporter de défauts ; dans laquelle aussi il apporte ses instructions, ses conseils et ses mots d'ordre. Mission de chef et d'animateur.

Cérémonie simple, comme il est d'usage chez les Compagnons, mais toujours d'un ordre parfait et d'une belle tenue.

Quand M. de Tournemire, arrive vers dix heures, venant d'Agen, tous les chefs des groupements du Lot sont rassemblés sous les ordres de M. Rabaud, chef départemental.

Salut. Présentations individuelles. Puis M. de Tournemire interroge chacun sur la situation de son groupe et son activité. M. Rabaud fait ensuite le rapport général.

Après quoi, dans un langage net et clair, M. de Tournemire donne ses consignes dont il explique la nécessité.

C'est ensuite la cérémonie du salut aux couleurs devant les Compagnons impeccablement rangés.

Il nous a paru que le chef était satisfait de son inspection, après laquelle il est parti pour visiter les groupes de Gourdon et Souillac.

PRISONNIERS DE GUERRE CULTIVATEURS ET ARTISANS RURAUX

Des Services agricoles :

Une enquête a été ouverte à la demande du directeur des Services Agricoles pour recueillir des renseignements sur les prisonniers de guerre cultivateurs (chefs d'exploitation et ouvriers agricoles) et artisans ruraux.

La première enquête avait déjà été faite spécialement pour les chefs d'exploitation.

Les familles des intéressés qui n'auraient pas fourni les renseignements nécessaires à leur mairie pour la deuxième enquête sont invitées à le faire sans délai. Les réponses pour la première enquête ne suffisent pas.

Tout changement d'adresse des prisonniers de guerre rentrant dans les catégories prévues ci-dessus, devra être communiqué à la direction des Services Agricoles ainsi que des rentrées pour une cause quelconque.

CORPORATION PAYSANNE

Commission régionale d'organisation corporative paysanne.

M. Miquel, délégué régional, assistera dimanche 21 septembre 1941 à deux réunions paysannes organisées l'une à Martel, l'autre à Gramat. Il y exposera les grandes lignes de l'organisation corporative paysanne, qu'il convient de mettre sur pied dans tout le département avant le 1er janvier 1941. A moins d'empêchement imprévu, M. Carrade, délégué régional adjoint, sera également présent à ces deux réunions au cours desquelles M. de Chanterac, président de l'U.N.S.A., conseiller national présentera un rapport très documenté. Tous les agriculteurs des cantons de Martel et Gramat sont cordialement invités par les organisateurs à assister à ces séances.

A Martel à 10 heures ; à Gramat à 13 heures.

P.S. — Toutes demandes de renseignements concernant l'organisation corporative paysanne, doivent être adressées à M. le délégué régional, 3, place des Petites Boutcheries à Cahors. Téléphone 360.

S.N.C.F.

La Société Nationale des Chemins de fer français, communique :

A l'occasion de la foire de Cahors, qui se tiendra le mercredi 1er octobre, les trains ci-après seront exceptionnellement mis en marche ce jour-là :

1882 départ de Capdenac, 9 h., arrivée à Cahors 11 h. 01.

1883 départ de Cahors 6 h. 05, arrivée à Capdenac 8 h. 13.

EDEN

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 1941, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 14 heures 45.

Claudette Colbert et Don Amèché dans LA BARONNE DE MINUIT

En première partie : Sur l'eau, documentaire sportif. — Le secret de Matherin, dessin animé.

CHRONIQUE DU LOT

ENSEIGNEMENT

MOUVEMENT DES INSTITUTEURS

L'Inspection Académique du Lot nous communique la liste suivante des nominations dans le personnel enseignant, faites avec effet du 1er octobre 1941.

Sont nommés : M. Cuvelot, directeur école de garçons de Limogne, à Cahors (école d'application), adjoint.

M. Roques, instituteur à St-Martin-Labouval, au lycée de garçons de Cahors (classe primaire).

M. St-Marty, directeur de l'école de garçons de Cahors, à Cahors (école du boulevard Gambetta), adjoint.

Mme St-Marty, directrice école de filles de Cahors, à Cahors (école de la rue Wilson), adjointe.

Mme Delsol, institutrice à Mauross, à Cahors (adjointe), école rue Wilson.

Mme Roques, institutrice à St-Martin-Labouval, à Cahors (adjointe), rue Wilson.

Mme Cuvelot, institutrice à Limogne, à Cahors (adjointe), rue Wilson.

Mme Chapout, institutrice à Cieurac, à Cahors (adjointe), école du boulevard Gambetta.

Mme Sénac, institutrice à Cahors (école de la place Thiers), à Cahors (direction école de la place Thiers).

Mme Pons, institutrice à Labastide-Marnhac, à Cahors, place Thiers (adjointe).

Mme Graves, institutrice à Thérac, à Cahors (école de la place Thiers), adjointe.

Mme Doumerg, institutrice à Cahors (école du boulevard Gambetta), à Cahors (école boulevard Gambetta), direction maternelle.

Mme Chavanet, institutrice à Cahors (école d'application), à Cahors (école du boulevard Gambetta), adjointe.

Mme Louhéine, institutrice à Laburgade, à Cahors (école d'application), adjointe.

Mlle Delrieu, institutrice à St-Alauzie, à Cahors (école annexe), adjointe.

Mme Albaric, institutrice à Flaujac-Poujols, à Pradines.

Mme Delfort, institutrice à Montcuq, à Montcuq (cours complémentaire), direction.

Mme Parazines, institutrice à Montcuq, à Montcuq (garçons), classe enfantine.

M. Plagne, instituteur à Alviagnac, à Bretenoux (direction).

Mme Plagne, institutrice à Alviagnac, à Bretenoux (garçons), adjointe.

Mme Marty, institutrice à Laval-de-Cère, à Laval-de-Cère (filles), direction.

Mme Bénéchie, institutrice à Estal, à Laval-de-Cère (filles), adjointe.

Mme Baldy, institutrice à Montet-et-Bouzal, à Gigouzac.

Mme Magne, institutrice à Livernon, à Figeac (filles), direction.

M. Magne, instituteur à Livernon, à Figeac (garçons), adjoint.

Mme Fabre, institutrice à Figeac, au collège de garçons de Figeac (classe enfantine).

Mme Arènes, institutrice à Gourdon, adjointe (école maternelle), à Gourdon (maternelle), direction.

Mlle Vienne, institutrice à Reilhac, à Gourdon (maternelle), adjointe.

Mme Lantuéjoul, institutrice à Gourdon (garçons), adjointe, à Gourdon (filles), adjointe.

Mme Bos, institutrice à Le Vigan, adjointe (école de filles), à Le Vigan (filles), direction.

Mme Bouyssou, institutrice à Léobard, à Le Vigan (filles), adjointe.

Mme Couderc, institutrice à Gramat (filles), adjointe, à Gramat (filles), direction.

Mme Lavinal, institutrice à Albiac, à Gramat (école maternelle).

Mme Hure-Place, institutrice à Souillac (cours complémentaire), à Souillac (cours complémentaire filles), direction.

M. Doumerc, instituteur (adjoint au cours complémentaire de Praysac, à Praysac (cours complémentaire), direction.

M. Ségala, instituteur à Laval-de-Cère, à St-Cirq-Lapopie.

Mme Sénac, institutrice, congé de longue durée, à Coujounac.

Mme Cammas, institutrice à St-Chamarand, à Uzech-les-Oules, détachée à Nuzéjouls.

Mlle Nanex, institutrice à Fontanes, à St-Chamarand.

Mme Sindou, institutrice à Orniac, à Sabadel (Lanzas), filles.

Mme Salgues, institutrice à St-Martin-de-Vers, à Orniac.

Mme Puzergues, institutrice à Fages (Luzach), à Luzech (filles), adjointe.

M. Blanchou, instituteur à St-Martin-le-Redon, à Soturac (garçons).

Mme Delbos, institutrice à Laborie (Prédeignes), à Le Berg.

M. Fayet, instituteur de Clermont-Ferrand à Laval-de-Cère (garçons, adjoint).

Mme Morizet, institutrice de St-Chels à Puyjourdes.

M. Lescolle, instituteur de Terrou à Frayssinhes.

M. Marmie, instituteur d'Uzech-les-Oules à Anglars-Nozac (garçons).

Mme Marmie, institutrice à Poudens (Dégagnac) à Anglars-Nozac (filles).

Mme Martin-Bijourd, institutrice à Anglars-Nozac à Gourdon (garçons, adjointe).

M. Lacombe, instituteur à Anglars-Nozac à Molieres (garçons).

Mme Lacaze, institutrice à Magnagues (Carennac) à Padirac.

Mme Thières, institutrice réintégré à Camy (Payrac).

Mme Soussirat, institutrice du Lot-et-Garonne à Praysac (garçons, C.C adjointe).

M. Tulet, instituteur, de Mercurès à Cahors (Bégoux).

M. Hébrard, instituteur à St-Hilaire-Bessonies à Lacamadourc.

Mlle Batut, institutrice à Montlauzun, à Montgesty.

Mme Bastid, institutrice à Laval-de-Cère, à Comiac (filles, adjointe).

Mme Cuyet, institutrice à Comiac (école de filles, adjointe), à Comiac, direction.

Mlle Clamens, institutrice à Catus (adjointe), à Catus, direction.

Mme Viarouge, institutrice à Cahors, bd Gambetta à Cahors (école de filles, rue Wilson, adjointe).

Mme Campagne, institutrice à Vaillac, à Labastide-Murat (direction).

Mme Berrié, institutrice à Pommarède, à Praysac (filles, adjointe).

Mlle Lacroix, institutrice à Lugagnac, à Crayssac.

Mlle Brel, institutrice à Latouille-Lentillac, à Laval-de-Cère, filles, adjointe.

Mme Teillac, institutrice à Bessonies (filles), à Estal.

M. Sors, instituteur de St-Bressou à Cahors (garçons), direction.

Mme Sors, institutrice, de Saint-Bressou, à Cahors (filles), direction.

M. Lacroix, instituteur à Bagnac (garçons, adjoint), à St-Bressou.

Mlle Sclafar, institutrice de Mayrinhac-le-Francais, à Pinsac.

Mme Fontes, institutrice de la Dordogne, à Masclat (filles).



Les octrois de Cahors.

En avons-nous assez entendu et lu de ces condamnations lancées contre les octrois! Le moins qu'on en disait est qu'ils sont la survivance du passé moyennageux où il fallait payer des droits pour aller d'une province à l'autre et des péages pour traverser un pont.

Seulement, voilà! Avec tous ses défauts les octrois ça existe et ça rapporte. Aussi est-il question, non pas de les supprimer, mais de les remplacer. Et c'est là le chéri!

Nous avons vu ça, encore une fois, à la dernière séance du Conseil municipal en écoutant un lumineux rapport de M. Salanié, sur la question.

Voici comment, une loi récente prescrit que l'octroi sera supprimé d'ici deux ans dans toutes les villes où les frais de gestion dudit octroi sont supérieurs à 20 0/0 des recettes qu'il rapporte. C'est le cas de Cahors.

Mais la loi prévoit que ces villes pourront garder l'octroi si elles ramènent avant deux ans lesdits frais de gestion au-dessous de 20 0/0 des recettes.

A elles de choisir! Par la voix de M. Salanié — qui fut le Prudent gestionnaire des deniers municipaux et qui connaît la question — la municipalité exposait cette situation et lui proposait sa solution. Dans ces grandes lignes voici ce que disait son rapport.

L'octroi est la plus grosse recette du budget. Si vous le supprimez il faut voter d'autres taxes à choisir parmi celles que la loi autorise aux municipalités (il y en a, croyons-nous, 50 ou 60 de toutes natures). Et il en soumit la liste.

Ainsi interrogé le Conseil décida unanimement qu'il voulait garder l'octroi.

Alors, continua M. Salanié, il faut ramener les frais de gestion au-dessous de 20 0/0. Pour cela deux

moyens : diminuer les dépenses d'une part, augmenter les recettes de l'autre.

Diminuer les dépenses n'était pas commode. Pour y parvenir, M. Salanié proposa de réorganiser le service de perception en supprimant quelques emplois et en jumellant deux bureaux.

Quant à l'augmentation des recettes, elle fut obtenue en augmentant les tarifs des produits déjà inscrits sur la liste des objets taxés et en y inscrivant un certain nombre d'autres produits encore non taxés.

Moyennant quoi, suivant les prévisions budgétaires les plus sévères les frais de gestion seront ramenés à un maximum de 18 0/0 des recettes.

Et c'est ainsi que les octrois de Cahors ont été sauvés.

Quels terrains ?

L'autre jour, à la même séance du Conseil municipal, il a été dit des choses sur lesquelles on aimerait bien d'avoir quelques éclaircissements.

M. Pédalans venait de faire un rapport parfaitement clair et concluant sur l'obligation faite à la ville de l'accorder à son personnel les bonifications d'indemnités de résidences et de cherté de vie que l'Etat a données à ses employés. Ce qui comporte en gros une dépense supplémentaire de 170.000 francs pour 1941.

Comme il est naturel, M. le maire, à cette occasion, fit un rapide exposé de la situation financière de la ville qui exigera des mesures sévères que les administrations précédentes s'étaient efforcées d'éviter... ou, pour mieux dire, de retarder.

En attendant, pour se procurer les ressources nécessaires à cette dépense, M. le maire fit décider qu'on demanderait à l'Etat des « avances remboursables ».

Et à ce sujet il fit entrevoir l'éventualité de vendre des terrains appartenant à la ville lesquels, si nous avons bien compris se trouvent « Quai C

CAHORS

ETAT-CIVIL
du 12 au 19 septembre

Naissances

Georgette Rose, rue Wilson.
Laffont Josette, 109, Boulevard Gambetta.
Casteur Paul, rue Wilson.
Cassagrande Hervé, rue Wilson.
Blanc Damien, rue Wilson.
Saint-Chamand Janine, 2, rue Victor-Hugo.
Liauzu Monique, 10, rue L-Deloncey.
Hermet Viviane, Avenue de Paris.

Publications de mariages

Meyrat Pierre, Industriel, et Le Minier Suzanne, s.p.
Havan Fernand, Employé d'Assurances, et Guyot Jeanne, Sténo-dactylo.

Mariages

Mennesson Henri, Ingénieur-Electrique Agricole, et Chavalle Juliette, Sténo-dactylo.
Gratadour Marc, Employé P.T.T., et Galou Marcelle, Employée d'Imprimerie.

Décès

Georgette Rose, 2 jours, rue Wilson.
Saint-Martin Cultivateur, 62 ans, rue Wilson.
Bessières Euphrasie, rue de la Marine.

M. PIETRI A CAHORS

Dans la journée de mercredi, M. Pietri, ambassadeur de France en Espagne, était de passage à Cahors. Venant de Madrid par la route, il descendit à l'hôtel Terminus. Puis il se rendit à l'hôtel de Ville où M. de Monzie l'attendait. Après s'être entretenu un long moment avec le maire de Cahors, M. Pietri a repris la route vers Vichy.

Administration des Tabacs

M. Marcel Delpech, commis de culture au Magasin des Tabacs, à Souillac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Pour vos achats de blés, et avoines de semence, de Paille et fourrages

Pour vos ventes de blés, Céréales Pommes de terre

Pour souscrire des contrats d'élevage

Adressez-vous à :

R. CONDUCHE

Négociant en grains
Place Rousseau, CAHORS
R.C. 2623

Syndicat des détaillants en chaussures du Lot

A la suite des deux premières insertions faites dans la presse au sujet de la répartition de la Chaussure nationale, de nombreuses demandes sont parvenues au Président du Syndicat, Chambre de Commerce.

Nous rappelons aux retardataires qui désirent participer à cette nouvelle répartition, probablement la dernière, d'adresser d'urgence leur demande avant le 22 septembre, dernier délai.

Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.

Avis

Les personnes bénéficiaires des autorisations spéciales de circuler peuvent d'ores et déjà commencer à les retirer au Commissariat de police.

Pour la vente de vos blés et céréales secondaires

Mais, avoines, orges, etc.

Adressez-vous à :

P. LAMBERT

à CAHORS, négociant agréé et dans ses magasins régionaux :

REY, grains, à Lalbenque (Lot).
CANIAC, grains, à Ganic, par Castelnau-Montriat (Lot).
SAHUC, grains, à Thézels par Castelnau-Montriat (Lot).
LACOSTE, grains, au Moulin-Neuf par Castelnau-Montriat (Lot).
ESCABASSE, grains, à Montdomeur (Lot).
BOUPICANTE, grains, à Beauregard (Lot).
BESSIERES, grains, à la Paille par St-Cyprien (Lot).

Paiement au comptant

Vols de pêches

Mme Combelles demeurant aux Tuileries (commune de Cahors) a surpris une femme qui était entrée dans sa propriété où elle faisait provision de pêches.

Immédiatement rejointe par Mme Combelles, la femme s'enfuit et jeta les pêches dans le fossé de la route.

Conduite au Commissariat de police par la plaignante et son fils, la voleuse a déclaré se nommer Vedrennes Léa, 42 ans, cultivatrice demeurant à Figeac (commune de Madrange Corréze) et avoir pris les pêches par gourmandise ! Elle a ajouté qu'elle regrettait beaucoup son acte.

Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet.

La sauvagine

Dans les bois d'Artix (commune de Souillac-Lauzès) deux foulins et un blaireau viennent d'être capturés.

Un sanglier a été aperçu, samedi, dans la commune de Flaujac près Cahors.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 21 septembre et le lundi 22 septembre, jusqu'à midi, par la Pharmacie HEILHES.

25 kg. de bois égalent 10 litres d'essence.

La longue expérience qui est à la base de la construction du Gazogène Imbert est pour vous la meilleure des garanties. Patentes de l'Automobile, mêmes conditions qu'à l'usine. Renseignements et démonstrations chez le concessionnaire exclusif : ARTIGALAS, 111, Bd Gambetta.

POUR LES PRISONNIERS QUERCYNOIS

Nous avons publié dans le détail le beau programme de la soirée organisée par la Diane du Quercy et par la Légion des Combattants au profit des prisonniers quercyinois. Nous avons omis de dire et c'est une omission que nous réparons volontiers que Mme Bourjade, le distingué professeur de piano, a bien voulu accepter de tenir l'accompagnement.

C'est ce soir, samedi, 20 septembre, qu'a lieu, au Théâtre Municipal, ce beau gala artistique. Nous sommes sûrs que la salle sera remplie par un public heureux de s'associer à l'œuvre poursuivie et attiré aussi par la beauté du programme et le grand talent des artistes qui le composent.

Prix des places : de 8 à 25 fr. Location au bureau du théâtre.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Football Association. Stade Lutien Desprats. — Dimanche 21 septembre 1941. Football Club Gran-sacois (1), contre Stade Cadurcien (1). Les amateurs de la belle ronde vont pouvoir reprendre le chemin de l'île pour assister au match de réouverture de la saison, match amical que vont se livrer deux équipes à peu près d'égale valeur. C'est à ce match de football que le public cadurcien est convié. L'équipe stadi-stique sera formée avec les éléments suivants :

Goal : Jarzal (ex-goal de l'Aviron Cadurcien) ; arrières : Cazalens, Colrat, de Herder ; demis : Naunier I, Gan, Sarmandira ; avants : Bazilou, Chemin, Bastard, Rio, Ramon, Gonzalez.

Coup d'envoi à 15 heures. A 13 h. 30, Stade II contre Stade (réserves).

Rugby. — Dimanche 21 septembre, l'équipe réserve du Stade Cadurcien se déplacera à Fumel pour y rencontrer en match amical l'équipe des Juniors A de Fumel. Le match devant se jouer en lever de rideau du match, U.S. Fumel 1 contre Racing Olympique Toulousain I, le départ aura lieu à 11 h. 30 devant le kiosque Ludo.

Les joueurs dont les noms suivent effectueront le déplacement : Guillon Etienne, Combebias, Noillac, Richard, Ségué, Jullié, Noyer, Larrive, Planavergne, Feyt, Fréjaville, Tastères, Iglesias, Dutrieux, Bordes, Palame, Barreau, Capis, Buisson, Labro, Alayrac, Bouillaquet, Garrouty, Cerra, Guyen.

Pour tous les autres équipiers, entraînement dimanche matin à 9 heures au Stade L. Desprats sous la direction de M. Puharé.

Propriétaires, Agriculteurs

Adressez-vous

Maison BONNAVE

Grains

En face la Halle, CAHORS

Achat : Blé, avoine, maïs, orge

Vente : Avoine, blés de semence

Tous les engrais

N'hésitez pas à souscrire des contrats d'élevage de porcs

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Saint-Pantaléon

Exploit cynégétique.

L'ouverture de la chasse, cette année, s'est effectuée dans les conditions les plus favorables.

Favorisés par un temps radieux, nos nemrods se mirent en campagne dès l'aurore, mais le résultat, en fin de journée, ne fut pas des plus brillants, puisque au tableau figurait seulement trois lièvres, douze lapins et trois perdreaux.

Dimanche dernier, ils n'ont pas été plus heureux.

La pluie, qui n'a cessé de tomber durant la période ou la reproduction du gibier a lieu, a détruit bon nombre de lapereaux, de lapins et de perdreaux. Aussi, il en est résulté que le gibier ne se trouve pas en abondance dans notre région.

Quoiqu'il en soit, cela ne décourage pas les disciples de la sainte Hubert ; car, les jours ouvrables, ils partent nombreux, dès le jour, par monts et par vaux à la recherche d'une proie.

Aussi, souhaitons nous qu'ils soient récompensés de leur labeur et que dans leur longue randonnée, ils remplissent copieusement leur carnassière. — J. P.

Saint-Paul-Labouffie

L'anniversaire de la Légion. — Le dimanche 31 août, l'anniversaire de la Légion fut dignement célébré dans notre commune. A onze heures, nos cinquante-cinq légionnaires, porteurs de leurs insignes, se groupèrent autour de M. Bernard Lacaze, leur président et maire de la commune, au pied de la stèle commémorative de la grande guerre. Tous les habitants étaient accourus pour s'associer à la manifestation.

Impassibles et au « garde-à-vous », nos légionnaires écoutèrent l'allocution radiodiffusée du Maréchal Pétain et d'une seule voix prêtèrent le serment qui les lie au chef de l'Etat.

A 11 h. 30, un service solennel était célébré dans l'église archicombelle et M. l'abbé Salies, notre vénéré prêtre, en quelques mots empreints du plus pur patriotisme, soulignait les devoirs de tous envers le Maréchal, envers les prisonniers et la nécessité de travailler unaniment au relèvement de notre pays.

A la sortie de l'office religieux, quatre de nos plus gracieuses jeunes filles se répandirent dans la foule, quêtant « pour les prisonniers ». En quelques instants, les amonnières s'emplirent et ce fut la coquette somme de 1.520 fr. qui fut recueillie.

Merci à nos légionnaires pour l'organisation de cette manifestation grave, mais combien reconfortante !

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Achat de chaussures.

La commission de répartition des coupons d'achat de chaussures, porte à la connaissance du public, qu'en raison des très faibles contingents attribués depuis plusieurs mois, elle ne peut faire face aux très nombreuses demandes en instance, de demandes souvent mal fondées.

En conséquence elle a décidé d'annuler toutes les demandes non satisfaites à ce jour.

Seules à l'avenir, les demandes d'absolue nécessité pourront être déposées et seront contrôlées, examinées et satisfaites dans la limite des contingents mensuels.

Le dépôt des demandes s'effectuera du 10 au 30 de chaque mois.

Lissac-et-Mourét

Démision. — M. Labarthe, Pexcellent maire de notre commune, vient de démissionner pour raisons de santé. Cette décision a vivement ému notre population qui appréciait les belles qualités d'administrateur de M. Labarthe, auquel nous adressons nos vœux les plus sincères de prompt et complet rétablissement.

M. Henri Moussié a été nommé maire, en remplacement de M. Labarthe. Nos vives félicitations à M. Moussié.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Saint-Jean-Mirabel

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de notre jeune compatriote M. Bedou, de Saint-Rame.

Prisonnier en Allemagne, Bedou fut rapatrié comme malade à l'hôpital de Lyon où il vint de décéder, condoléances à la famille.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Saint-Jean-Mirabel

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de notre jeune compatriote M. Bedou, de Saint-Rame.

Prisonnier en Allemagne, Bedou fut rapatrié comme malade à l'hôpital de Lyon où il vint de décéder, condoléances à la famille.

PETITES ANNONCES

MACHINES A COUDRE SINGER

VENTE — ECHANGE REPARATIONS — ACCESSOIRES

S'adresser : M. BONAURE, 24, rue Clemenceau, Cahors.

ON DEMANDE jeunes filles ou femmes, de 18 à 40 ans, pour triage raisin de table, nourries, logées et bien rétribuées. Belvèze, Hôtel des voyageurs, Cahors (Lot).

ON DEMANDE à louer grand local, pour entreposer des machines. Moulin St-James, Cahors.

Très beau lit Louis XVI à vendre. S'adresser : Librairie Francis, Cahors.

ON DEMANDE à acheter une bascule pour le service de la Croix-Rouge. S'adresser : 8, rue Jean-Vidal à Cahors.

LOUVERAIS Cahors ou environs proches (4 km. au plus), appartement ou pavillon meublé, 4 pièces minimum. Faire propositions Journal du Lot, N° 34.027.

La chasse et tout passage sont interdits dans la propriété de M. BLATY, à Artix.

ON DEMANDE bonne à tout faire. Références. « Ex-Coopérative Militaire », Bd Gambetta.

A VENDRE ou à échanger contre chien ou chienne faisant très bien le lapin, Gascon Saintongeois, pure race, âgé de 13 mois. S'adresser au Bureau du Journal.

ON DEMANDE à acheter un jeu de dictionnaires Laffont et grec. S'adresser au Journal.

ACHATS DE BOUTEILLES

Eaux Minérales, Bordelaises

Litres non gravés

Bourgoigne et Champagne

1 fr. 50 pièce

A. FARGE, 6, avenue de la Gare CAHORS. — Téléphone 43

INDICATEUR IMMOBILIER

B. MARATUECH

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors — Tél 44

VENTE - ACHAT

PROPRIÉTÉS - IMMEUBLES - VILLAS

TERRAINS COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits.

INDICATEUR DE COURAGE

Cabinet Immobilier

(21^e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar-Joffre CAHORS

VENTE ET ACHAT

de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas tous immeubles

ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Registre de Commerce n° 1662.

TIRAGES OFFICIELS

publie tous les Tirages-Coupons

Etudes et Documentations Financières

Cours des Bourses de Paris et Lyon

Abon : 1 an, 40 fr. Spécimen gratuit s. demande. Collection de 300 p. comprenant tous les Tirages de juin 1940 à juillet 1941 : 24 fr.

Messag. Hachette, Serv. tirages officiels, 12, r. Bellecoeur, Lyon. C.C. Postal 218.

Etude de Maître Pierre FAURIE

Notaire à Lauzès

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre FAURIE, notaire à Lauzès (Lot), les vingt et un août et seize septembre mil neuf cent quarante et un ;

Enregistré à Saint-Géry le dix-sept septembre mil neuf cent quarante et un, folio 50, numéro 324. Monsieur Ludovic GERVAIS, marchand de bois et entrepreneur de transports, demeurant à Lenti-lac (Lot).

A vendu à : Monsieur ERVES, en famille Maurice SALGUES, demeurant à Lauzès ;

Monsieur Fernand VINEL, demeurant à Orniac (Lot) ;

Monsieur Gilbert SALGUES, demeurant à Orniac ;

1) Une entreprise de coupe et de vente de bois ;

2) Une carte de transport public, département du Lot, n° 16 ;

3) Une carte professionnelle d'exploitant forestier, n° 4.199.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Lauzès, en l'étude de Maître Pierre FAURIE, notaire, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, et ce, sous peine de forclusion.

Signé : Pierre FAURIE.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

SOMMES ACHETEURS PROPRIETES

toute importance

tous genres, tous prix

REALISATION IMMEDIATE

Paiement comptant

Faire offres détaillées à

M. Robert MARATUECH

109, Bd Gambetta, CAHORS

Téléphone 44

Reg. C. Cahors 44-96

ETUDE DE M^e MELLAC

Notaire à Cahors

Successeur de M^e TRIADOU

Suivant acte reçu par M^e Mellac, notaire à Cahors, les 26 et 28 août 1941, enregistré à Cahors A.C. le 1^{er} septembre 1941, vol. 782 bis, F^o 79, N^o 412, Mme Marie-Emilie ROUQUÉ, négociante, veuve de M. Camille TARDIEU, demeurant à Cahors, rue Wilson, n^o 4 et Mme Georgette-Alice TARDIEU, épouse de M. François VINEL, demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessut, ont vendu à la Société « H. CALABRESI et Cie », Société à responsabilité limitée, dont le siège est à Cahors, avenue de la Gare, la partie du fonds de commerce d'horticulture, exploitée à Cahors, rue Wilson, n^o 4, la partie cédée comprenant : l'enseigne, la clientèle et l'achalandage.

Cette vente a été publiée dans le Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce du 17 septembre 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion, en l'étude de Maître MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu.

Pour deuxième avis.

Signé : MELLAC.

Etude de Maître Pierre BERTRANDY, Licencié en Droit, Avoué à FIGEAC (Lot), Successeur de Maîtres Malrieu, Loubel et Nuville

VENTE SUR LICITATION

A SUITE DE SURENCHERE DU SIXIEME de divers immeubles bâtis et non bâtis situés sur la Commune de BÉDUER (Lot)

ADJUDICATION fixée au MERCREDI VINGT-DEUX OCTOBRE MIL NEUF CENT QUARANTE-UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, boulevard Président-Wilson

En exécution de deux jugements rendus contradictoirement entre parties par le Tribunal civil de première instance de Figeac, le vingt-huit août mil neuf cent quarante et un, et le vingt-six février mil neuf cent quarante-un, enregistrés et signifiés.

Il sera procédé le MERCREDI VINGT-DEUX OCTOBRE MIL NEUF CENT QUARANTE-UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, boulevard Président-Wilson, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, à la vente aux enchères publiques, de suite de surenchère du sixième, des premiers, deuxième, quatrième, cinquième, sixième et septième lots des immeubles ci-après désignés dépendant des successions de Monsieur Louis BOUSCASSE et de Madame Marie YERGNES, quand vivaient mariés, propriétaires-cultivateurs, domiciliés ensemble à La Bouscasse, commune de Béduer, ou ils sont décédés, savoir : le mari le vingt-huit février mil neuf cent vingt-sept, et la femme le onze janvier mil neuf cent trente-neuf, ainsi que de toute communauté pouvant s'y rattacher.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Madame Letitia BOUSCASSE, sans profession, et de Monsieur Louis CARRIE, propriétaire-agriculteur, son mari qui l'autorise, domiciliés ensemble à Péligny, commune de Lissac ;

Licitants et surenchérisseurs, ayant Maître BERTRANDY pour avoué.

Elle aura lieu en présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Monsieur Calixte BOUSCASSE, propriétaire-agriculteur, domicilié à Surges, commune de Béduer ;

Collicitant et surenchérisseur, ayant Maître FONTANGES pour avoué ;

2^o Monsieur Alphonse BOUSCASSE, propriétaire - agriculteur, domicilié à Pech-Rouge, commune de Béduer ;

3^o Monsieur Sylvain TARAYRE, notaire honoraire, domicilié à Figeac, pris en qualité de mandataire ad litem de Monsieur Franck BOUSCASSE, aliéné, actuellement interné à l'Asile de Leyme, fonction à laquelle il a été nommé suivant jugement du Tribunal civil de Figeac, en date du vingt-quatre juillet mil neuf cent quarante ;

Collicitants, ayant Maître FONTANGES pour avoué ;

4^o Monsieur Stanislas BOUSCASSE, facteur des postes en retraite, domicilié à Bagnac ;

Autre collicitant ayant Maître BERTRANDY pour avoué.

Et encore en présence de :

1^o Monsieur Bernard REY, agent d'affaires, domicilié à Figeac, surenchérisseur, ayant Maître BERTRANDY pour avoué ;

2^o Monsieur Léon LACROUX, propriétaire-agriculteur, domicilié à Martignes, commune de Béduer ;

Surenchérisseur et adjudicataire surenchérisseur, ayant Maître BERTRANDY pour avoué.

3^o Madame Maria CAVARROC, sans profession, veuve BOUSCASSE, domiciliée aux Condaminés, commune de Béduer ;

Surenchérisseur, ayant Maître FONTANGES pour avoué ;

4^o Monsieur Albert BOUYSSOU, cultivateur, domicilié au Mas de Cavané, commune de Béduer ;

5^o Monsieur Oscar TOULZE, propriétaire, domicilié à Sabins, commune de Béduer ;

6^o Monsieur Clément AUGUIER, boulanger, domicilié à Béduer ;

7^o Monsieur Louis LAFABRIE, propriétaire, domicilié à Béduer ;